BONECOLE INC.

ECM

6e Année

Par: Mr DIALLO Thierno Moussa

<u>Titre</u>: Le Mariage

Retiens:

Le mariage est l'union légale et légitime de deux conjoints c'est le fondement d'une famille. Il existe deux types de mariage qui sont : le mariage civil et le mariage religieux

- Le mariage civil: c'est quand les conjoints avec leurs témoins passent devant un officier de l'état civil (le maire ou le notaire) pour certifier leur union.
- Le mariage religieux: c'est quand les conjoints ou leurs parents passent devant les autorités religieuses (à la mosquée, à l'église ou au temple) pour accomplir les rituels du mariage.

Pour célébrer son mariage, l'homme doit avoir au moins 20 ans et la fille 18 ans. Pour leur permettre de jouir pleinement de leurs droits civiques et moraux Le mariage est un facteur de cohésion sociale.

Il nous permet aussi d'avoir des enfants légaux et légitimes

Dans certaines sociétés (Africaines par exemple) il existe un troisième type de mariage qui est le mariage coutumier

Le mariage coutumier est basé sur des coutumes, c'est l'ensemble des démarches entre les familles des deux conjoints pour que le mariage ait lieu.

<u>Titre</u>: Le Cousinage À Plaisanterie Retiens:

Le cousinage à plaisanterie est un jeu verbal qui existe entre deux personnes dont l'une est issue de l'oncle ou de la tante. C'est aussi un jeu qui peut exister entre des personnes par opposition de noms de famille. C'est un facteur de cohésion sociale. Il résout certains problèmes d'ordre familial et ethnique.

Voici quelques cousins à plaisanterie :

- Les kamanos et les millimonos ;
- Les condés et les Traoré ;
- Les Diallo et les bahs ;
- Les Barry et les Sow

Titre: L'Unité Nationale

Retiens:

Toutes les ethnies de la guinée constituent une seule famille. Les guinéens doivent donc se sentir solidaires sans distinction de religion, d'ethnie, de langue ou d'opinion politique : c'est l'unité nationale.

Soyons unis car l'unité nationale nous permet de bâtir et sauvegarder la paix, le développement et l'intégrité territoriale.

<u>Titre</u>: Respect De Soi-Même Et Respect D'Autrui Retiens:

Une apparence physique agréable, une tenue corporelle et vestimentaire bien soignée. Un comportement discret et prévenant témoigne le respect et soi-même et le respect d'autrui.

Respecter les autres c'est éviter de les nuire par des actes égoïstes et irréfléchis. On doit les respecter avec leur opinion et leur croyance.

<u>Titre</u>: La Modestie Et La Maîtrise De Soi-Même Retiens:

Dans la communauté on reconnaît le sage à sa simplicité et à sa modestie et le sort à son orgueil.

Nous devons adopter de bons comportements et de bonnes attitudes dans la communauté en cultivant l'esprit de modestie et de maîtrise de soi même.

Respectons les autorités des personnes âgées. Parlons de nous-mêmes sans attirer toujours l'attention sur nous-mêmes.

Titre: Lutte Contre Les Travers Sociaux

Retiens:

Les travers sociaux sont des fléaux sociaux qui nuisent à la santé et à la quiétude sociale et dégradent la dignité humaine.

Ces fléaux mettent la vie d'un individu, celle de sa famille et de son entourage en danger, amènent le malheur dans les familles et dans la cité (communauté)

Voici la liste de quelques travers sociaux : le tabac, l'alcool, la drogue, le vol, le viol, la délinquance juvénile, l'école buissonnière...

Pour lutter contre les travers sociaux, il faut faire la sensibilisation de la population, l'interdiction de la vente et de la consommation de certains produits (ou leur réglementation) et la répression

Pour une meilleure intégration, il faut éviter les fléaux, choisir un bon compagnon ou une bonne compagne.

<u>Titre</u>: Droits Et Devoirs Du Citoyen Retiens:

Le droit du citoyen est tout ce qu'il attend des autres (États) suivant la loi. Tandis que le devoir du citoyen est tout ce que les autres (Etats) attendent de lui

selon la loi.

- Quelques droits du citoyen sont :

La liberté, la sécurité, la santé, l'information, la justice, l'égalité...

- Quelques devoirs du citoyen sont :

Respecter la loi, payer l'impôt, aimer et servir sa patrie, défendre sa patrie...

<u>Titre</u>: L'hygiène (Corporelle-Alimentaire-Vestimentaire Du Milieu) Retiens:

Pour une bonne hygiène corporelle, il faut :

- Se laver chaque jour au savon;
- Se coiffer et se peigner régulièrement ;
- Se nettoyer régulièrement les oreilles avec un coton-tige ;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche

Pour une bonne hygiène alimentaire, il faut :

- Boire de l'eau potable ;
- Manger des aliments propres avec des mains propres, ou des cuillères propres et dans des récipients propres
- Bien cuire les aliments avant de les consommer,
- Manger des fruits mûrs et propres

Pour une bonne hygiène vestimentaire il faut

- Laver et désinfecter (repasser) les vêtements (habits)
- Garder les vêtements à un endroit sec et propre

Pour une bonne hygiène du milieu, il faut :

- Utiliser et bien entretenir de la poubelle
- Éviter de cracher n'importe où
- Éviter de jeter les eaux usées et les autres ordures sur la voie publique
- Créer et entretenir les latrines
- Balayer la cour et essuyer les vitrines
- Curer les caniveaux.

<u>Titre</u>: lutte contre l'exploitation abusive des ressources de l'environnement **Retiens**:

L'exploitation abusive des ressources de l'environnement est la mauvaise utilisation des ressources environnementales (eau, air, terre, animaux ou faune, végétation ou flore,...) par l'homme.

Elle consiste à mal exploiter (ou utiliser) les éléments de la nature.

Exemple : la coupe abusive du bois, la tuerie fantaisiste des animaux, la destruction des points d'eau (sources) la provocation des feux de brousse.

Cette pratique a pour conséquences : la rareté des pluies, la sécheresse, la promiscuité, la prolifération des maladies, la famine, la pauvreté...

Pour lutter contre cette pratique, il faut sensibiliser la population pour interdire certaines pratiques et réprimer les contrevenants.

Chaque citoyen doit utiliser rationnellement et protéger les ressources de notre environnement en adoptant des comportements et attitudes responsables.

<u>Titre:</u> Participation Individuelle Et Collective A La Protection De L'environnement

Retiens:

Participons efficacement aux différents travaux d'assainissement, de reboisement et de développement communautaire.

Intégrons les organismes, les organisations, et les associations dont la mission est d'assainir et protéger les ressources environnementales, sauvegarder les ressources communautaires et protéger les espèces animales et végétales menacées de disparition.

Titre: La Tolérance

Retiens:

La tolérance consiste à se montrer toujours respectueuse envers les autres : ceux qu'ils sont, ce qu'ils font, ce qu'ils pensent

La tolérance implique donc que l'on accepte la différence, même si l'on n'est pas d'accord, même si elle nous gêne : respecter les autres dans toutes les situations, ne pas entrer en conflit pour faire valoir ses idées, accepté de s'enrichir au contact des différences

La tolérance consiste donc à respecter la liberté de chacun : la liberté d'être, de penser et d'agir

La tolérance n'est pas la passivité

Pratiquer la tolérance n'est ni tolérer l'injustice, ni renoncer à ses propres convictions. Tout en respectant les autres, il faut savoir s'opposer aux idées, aux opinions, aux attitudes qui ne sont pas dignes de respect.

<u>Titre</u>: L'armée Nationale Et Les Services De Sécurité <u>Retiens</u>:

L'armée nationale comprend : l'armée de terre, l'armée de l'aire (ou l'aviation militaire) et l'armée de mer (ou la marine). L'armée nationale a pour mission, la sauvegarde de l'intégrité du territoire nationale, de la paix et de la quiétude publique.

L'armée guinéenne fut créée le 1^{er} novembre 1958.

Les services de sécurité comprennent : la police nationale, la gendarmerie nationale, la douane, est le maintien de l'ordre public et de la quiétude sociale c'est-à-dire protéger les citoyens et leurs biens contre les dangers intérieurs.

Titre: Le Patriotisme

Retiens:

Le patriotisme est l'amour de la patrie.

La patrie, c'est la terre ou le pays natal où on est né. Elle résume nos coutumes, nos religions, notre civilisation.

Pour être patriote, il faut aimer, défendre, servir sa patrie, payer l'impôt, travailler consciencieusement et respecter les lois et les institutions républicaines.

Un patriote est celui qui aime son pays ou sa patrie.

<u>Titre</u>: les symboles de la république : le drapeau la devise **Retiens**:

Le drapeau national ou l'emblème est le 1^{er} symbole de la souveraineté d'un Etat.

Le drapeau guinéen fut hissé pour la 1ère fois le 2 octobre 1958.

Depuis cette date, le tricolore guinéen flotte au-dessus des édifices publics tels que :

Le palais du peuple, les écoles, les institutions républicaines, les mairies, les ambassades, la banque centrale, les garnisons militaires,...

Le drapeau guinéen comprend trois(3) couleurs :

- 1- Le rouge : symbolise le sang de nos martyrs (nos frères qui sont morts au champ d'honneur)
- 2- Le jaune : symbolise nos richesses du sol et du sous-sol
- 3- Le vert : symbolise la végétation verdoyante du pays Le drapeau est en berne lorsque le pays est en délit national.

La devise de la guinée est idéal (ou objectif) d'un Etat indépendant.

La devise de la guinée est :

Travail-justice-solidarité.

<u>Titre</u>: les symboles de la république : l'hymne national **Retiens**:

L'hymne national est un champ patriotique et un symbole de la république.

L'hymne national de la guinée est « Liberté ».

Cette chanson a été composée par Konds Moussa (un griot de la haute guinée) et dédiée jadis à Alpha Yaya Diallo (héro guinéen) pour lui rendre hommage.

Recomposée par Jean Cellier (professeur d'Education civique du lycée classique de Donka) puis par Fodéba Keïta (griot, compositeur), cette chanson finit par devenir l'hymne national de la guinée indépendante.

Titre: la constitution

Retiens:

La constitution ou la loi fondamentale est l'ensemble des lois et des règles qui organisent les pouvoirs et déterminent la forme du régime d'un gouvernement.

La constitution guinéenne de 1958 a été révisée en 1990 (adapté en 1995) puis en 2010 par le CNT(le conseil national de la transmission) et en 2020.

Le principe de base de la constitution guinéenne en 1990 était la séparation des pouvoirs (législatifs, exécutifs et judiciaires)

Les institutions prévues par la constitution guinéenne sont : la présidence de la république, l'assemblé nationale (ou la chambre des députés ou le parlement), le gouvernement, la cour suprême, l'armée, le CNC (conseil national de la communication), la société civile...

<u>Titre</u>: Le conseil de quartier

Retiens:

Le quartier est une division administrative décentralisée de l'État. Il est composé de plusieurs secteurs voisins en milieu urbain. Il est administré (ou dirigé) par un conseil de quartier ayant à sa tête le chef de quartier élu par les habitants dudit quartier.

Le conseil du quartier discute des problèmes de développement d'intérêt commun (construction d'écoles, de centre de santé, de terrain de jeux, de mosquée, de maison des jeunes,...)

Le chef de quartier veille à l'application des décisions prises par le conseil et gère le budget du quartier.

<u>Titre</u>: la commune urbaine

Retiens:

La commune urbaine est la plus grande division administrative décentralisée de l'Etat. Elle est composée de plusieurs quartiers voisins en milieu urbain.

La commune urbaine est administrée par un conseil communal ayant à sa tête un maire élu par les habitants de ladite commune. Le maire est aussi le représentant de l'État civil (il enregistre les décès et célèbre les mariages)

Il veille à l'application des décisions prises par le conseil et gère le budget communal.

<u>Titre</u>: la communauté rurale de développement(CRD)

Retiens:

La communauté rurale de développement (CRD) est une division administrative décentralisée de l'Etat.

Elle est composée de plusieurs districts voisins en milieu rural. Elle est administrée par un conseil communautaire ayant à sa tête le « Président de la CRD choisi par les habitants de la dite CRD.

Le conseil communautaire discute des problèmes de développement d'intérêt commun (construction de centre de santé, d'écoles, de mosquées,...) et décide des dépenses à engager pour le développement de la dite CRD.

Le président de la CRD veille à l'application des décisions prises par le conseil communautaire, gère le budget communautaire, enregistre les décès et célèbre les mariages.

Titre: la préfecture

Retiens:

La préfecture est une division administrative déconcentrée de l'Etat. Elle est formée de plusieurs sous-préfectures voisines en milieu rural (à la campagne).

La préfecture est administrée par un préfet nommé par le président de la république ou par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

La préfecture est le siège de plusieurs services de l'État.

- La division préfectorale de l'éducation (DPE)
- La direction préfectorale de la santé (DPS)
- La direction préfectorale des travaux publics (DPTP)

Le préfet est le représentant du chef de l'Etat et des ministres. Il est le responsable de l'ordre public, de la sécurité des personnes et de leurs biens, il assure la direction des services publics de sa circonscription.

Il veille à l'application des décisions prises par le gouvernement.

<u>Titre</u>: la région administrative

Retiens:

La région administrative ou gouvernorat est la plus grande division administrative déconcentrée de l'Etat.

Elle est formée de plusieurs préfectures voisines en milieu rural et de plusieurs communes voisines dans la zone spéciale de Conakry.

La Guinée compte 8 régions administratives ou gouvernorats (Boké, Conakry, Kindia, Labé, Mamou, Faranah, Kankan et N'zérékoré). La région administrative est administrée par un gouverneur nommé par le président de la république.

Le gouverneur est le représentant du chef de l'Etat. Il veille à l'application des décisions de celui-ci et de son gouvernement.

Titre: l'assemblée nationale

Retiens:

Est un régime démocratique est caractérisé par la séparation des pouvoirs :

- Le pouvoir législatif détenu par l'assemblée nationale,
- Le pouvoir exécutif détenu par le gouvernement ;
- Le pouvoir judiciaire détenu par la justice

Le pouvoir législatif est le pouvoir qui légifère (vote) les lois.

L'assemblée nationale ou la chambre des députés est composée de députés (représentants du peuple) élus pour 5 ans au suffrage universel.

Pour être député en guinée, il, faut :

- Etre de nationalité guinéenne,
- Ne jamais avoir été condamné
- Avoir au moins 25 ans
- Être présenté par un parti politique

L'assemblé national guinéen compte 114 députés

Le 1^{er} président de l'assemblée nationale de la guinée indépendante fut Elhadj saifoulaye Diallo

L'actuel président de l'assemblée nationale guinéenne c'est l'honorable Amadou Damaro Camara

L'assemblée nationale de la guinée à son siège au palais du peuple.

Titre: le pouvoir exécutif

Retiens:

Le pouvoir exécutif est le pouvoir qui veille au respect des lois.

Le premier responsable est le président de la république (chef de l'Etat).

Les attributions du chef de l'Etat sont entre autre :

- Il forme le gouvernement,
- Il nomme les hauts fonctionnaires de l'Etat et les ambassadeurs,
- Il est le chef suprême des armées ;
- Il oriente la politique gouvernementale de l'Etat.

Le chef de l'Etat est élu au suffrage universel

La durée de son mandat est de 5 ans renouvelable une seule fois.

<u>Titre</u>: le pouvoir judiciaire

Retiens:

Le pouvoir judiciaire est le pouvoir qui est chargé de sanction (ou punir) les contrevenants (ceux qui ne respecte pas la loi) de la loi pour la loi

Voici quelques juridictions de la guinée :

Les justices de paix, les tribunaux des 1ères instances, les cours d'appel, les cours d'assise, les tribunaux militaires, la haute cour de justice, la cour constitutionnelle et la cour suprême.

Le pouvoir législatif vote et adopte les lois, le pouvoir exécutif veille au respect de ces lois et le pouvoir judiciaire punit par les lois les contrevenants de ces lois.

Donc entre ces trois(3) pouvoirs il existe des rapports de complémentarité pour une bonne vie dans nos sociétés.

Bonecole